

impac

• décembre 2017
janvier 2018
CPPAP : 0715 S 07535
numéro

173

• 2,50€

**ASSISES DES MÉTIERS
DU LIVRE, ACTE III / PAGE 11**
**Comprendre
pour résister**

FILIÈRE PAPIER / PAGE 20
**Chapelle-Darblay
Droit de retrait
et embauches**

HOMMAGE / PAGE 22
**Il y a trois ans,
« Charlie », la mort au
bout du couloir**

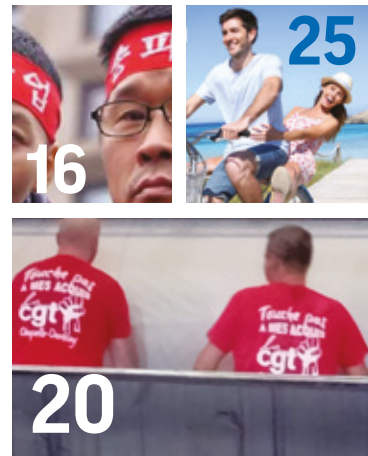


PAGE 4 > GRAND FORMAT

Formation professionnelle

LE PATRONAT EN EMBUSCADE

impac /173/ sommaire



GRAND FORMAT pages 4-8
Formation professionnelle,
le patronat en embuscade

L'ACTU... EN BREF (FILIÈRES) page 10

L'ÉVÈNEMENT pages 11-14
Assises des métiers de
l'imprimerie, acte III
Comprendre et résister

FILIÈRE LIVRE page 15
L'histoire sociale en salon

L'ACTU... EN BREF (MONDE) page 16

DISTRIBUTION page 18
Un enjeu de liberté

FILIÈRE PAPIER page 20
Chapelle-Darblay
Droit de retrait et embauches

HOMMAGE page 22
Il y a trois ans, « Charlie »,
la mort au bout du couloir

LECTURES page 24
Sortir de l'impasse

LECTURES page 24
Maurice Lourdez se raconte

LOISIRS, VACANCES page 25
Et vogue le Navarre

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...)
page 26
Le peuple empoisonné



impac n°173 - décembre 2017 / janvier 2018 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : **Patrick Bauret**

Ont participé à ce numéro : **Jacques Dimet, Jean-François Gabala, Yvon Huet, Chrystel Jaubert, Pascal Le Boulc'h, Maurice Lecomte, Pascal Lefèbvre, Jean-Philippe Maréchal, Julien Sevrin**

Coordination : **Pascal Le Boulc'h, Jacques Dimet** / Maquette, direction artistique : **Frédéric Joffre** /

Correction : **Philippe Zirn** / Photos : FILPAC CGT, Fotolia, D.R. / Illustrations : **Rust** /

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpaccgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



La FILPAC CGT respecte
les règles de triage
éco-citoyen pour toutes
ses publications



2018 : année de l'offensive sociale

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Dans ses vœux présidentiels, le nouveau monarque des riches appelle à la l'unité de la nation au nom de l'enrichissement de sa caste de privilégiés. Poursuivant l'œuvre de destruction du droit des travailleurs entreprise par ses prédécesseurs, sa « majesté » présidentielle se met au service du patronat pour refonder la société à l'image de celle du XIX^e siècle et de la toute-puissance des maîtres de forges. Exonérant ses semblables de l'impôt sur la fortune, limitant à l'extrême la lutte contre l'évasion fiscale de ses pairs, pourchassant ces « fainéants » de privés d'emploi, détruisant le droit social pour le transformer en droit patronal absolu, cassant les services publics pour mieux les livrer au privé, stigmatisant les migrants pour faire voter une loi scélérate qui satisfait le clan Le Pen et ses aficionados fascistes, le roi-président réunit l'arsenal réactionnaire libéral au quasi complet. Renouant avec les traditions de répression antisociale, le pouvoir condamne et emprisonne celles et ceux qui s'opposent à sa trajectoire régressive. Le nombre de syndicalistes victimes de condamnations arbitraires n'a jamais été aussi conséquent. Fustigeant les journalistes, il s'en prend à toute la presse non « domestiquée » en se présentant comme le chantre de la « liberté d'expression »

“

Le nombre de syndicalistes victimes de condamnations arbitraires n'a jamais été aussi conséquent. ”

contrôlée. Mais ses vœux de réaliser cette société basée sur la loi du plus fort, l'injustice sociale et l'asservissement du plus grand nombre au profit des rentiers trouvent des obstacles majeurs qui ne cessent de grandir et de se renforcer dans le monde comme dans notre pays. La précipitation des possédants à briser les solidarités pour bâtir leur monde d'égoïsme se heurte aux aspirations grandissantes des peuples à changer ce système inhumain. Le formidable mouvement des femmes à travers toute la planète réclamant l'égalité, la fin des violences et des injustices, l'accès aux droits fondamentaux d'éducation, de santé, porte en lui les germes d'une transformation sociale de fond. Cette mobilisation planétaire inédite, sous-estimée par les « traditionalistes », méprisée par les puissants, représente un danger pour l'ordre mondial capitaliste. Le combat contre les violences sexistes, pour l'égalité entre les genres est une bataille majeure du

syndicalisme de transformation sociale et un axe essentiel de la lutte des classes contre l'exploitation du genre humain. Mais ce sont aussi ces résistant(e)s du quotidien qui au péril de leur liberté hébergent des migrants, leurs viennent en soutien alors que les « croquantes et les croquants » et les « gens en armes » veulent les expulser vers leurs pays d'origines aux prises à la guerre, à la misère. Ce sont ces « ZADistes » qui défendent sans relâche des territoires naturels extraordinaires mais que le pouvoir veut livrer à la destruction pour le développement des profits des multinationales. Ce sont ces agriculteurs, toujours plus nombreux, qui s'opposent à un modèle productiviste, polluant et destructeur écologiquement et qui luttent contre les firmes mondiales championnes de la modification génétique. Ce sont ces jeunes travailleurs que des sociétés dites de la nouvelle économie chère aux yeux du « roi-président » exploitent sous les statuts les plus précaires (Delivroo, Uber...) mais qui résistent en s'organisant en collectif et en se syndiquant pour exiger un contrat de travail afin d'accéder au statut de droit commun. Ce sont ces travailleurs « indépendants » des plates-formes numériques qui s'organisent en réseaux pour construire des projets sociaux, coopératifs comme autant d'alternatives au travail aliénant. Ce sont ces travailleurs d'une entreprise sous-traitante de la chaîne hôtelière mondiale « Holiday Inn » en grève depuis plus de trois mois, porte de Clichy, et qui exigent leur internalisation et une reconnaissance de leur travail. Ce sont les ARJO de Wizernes, de Crèvecœur, les MOP de Vitrolles, les Maury, les Vélis, les Paris-Normandie, les camarades du « Répu » Lorrain, de l'Alsace, du groupe EBRA dans son ensemble, toutes celles et tous ceux qui se battent pour leurs droits et conditions de travail, leur salaire, leurs emplois, leurs « conquies » sociaux, sans rien céder, en tenant bon quels que soient les vents contraires, les coups fourrés et autres croche-pattes patronaux, mais qui savent très bien que ceux qui se battent ne sont peut-être pas sûrs de gagner mais ceux qui ne se battent pas, eux, ont déjà perdu ! Alors oui, 2018 est l'année de l'offensive sociale dans toutes les entreprises, les branches professionnelles, dans les territoires, car les syndicats de la FILPAC, de la CGT n'abandonnent jamais le combat social. Plus déterminés que jamais, nous allons tous ensemble, unis, travailler à la mise en mouvement du plus grand nombre pour transformer cette société pour bâtir un monde de paix, de justice sociale, d'écologie, de solidarité, d'égalité entre les genres... Bonne année sociale 2018 ! ●

Cours — Graphiques — Analyse technique — Actualités — Dérivés — **Composition** — Forum

capitalisation de l'indice CAC 40 : 1447,65 Md€

Ordonnances de 1945

Formation professionnelle

LE PATRONAT

EN EMBUSCADE

Quand le capital se sent tellement fort qu'il renvoie sur l'individu la responsabilité et la charge de son propre asservissement. Un exemple nous en est donné par le biais de la formation professionnelle : l'organisation patronale des employeurs de ce secteur veut libéraliser le marché de la formation, comme si elle n'était qu'une marchandise permettant de faire des profits.

EXPOSÉ DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1945 (extraits)

« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. « Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants, mais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'organiser le cadre dans lequel se réalisera progressivement ce plan. »

La formation professionnelle est un élément structurant de l'activité syndicale depuis son origine, tout particulièrement dans l'imprimerie où les premiers ouvriers du Livre s'organisaient déjà sur ces enjeux. La structuration actuelle du système de formation français date de bientôt cinquante ans puisque c'est suite aux mobilisations de mai 1968 et du « constat » de Grenelle du 27 mai 1968 que les organisations syndicales et patronales signaient le 9 juillet 1970 un « accord sur la formation et le perfectionnement professionnel ». Avant cet accord et la loi du 16 juillet 1971 qui en découle, le droit à la formation professionnelle s'organisait autour de la notion de « promotion sociale ». Dès lors on utilisera celle d'« éducation permanente ». C'est par la loi du 5 mai 2004 qu'elle sera remplacée par « formation tout au long de la vie » encore utilisée aujourd'hui.

Au fil du temps on peut mesurer que l'évolution des termes utilisés n'est pas neutre. On passe d'une formation professionnelle au service de l'évolution des personnes dans leur vie personnelle et professionnelle, la promotion sociale, à une volonté plus large d'émancipation de l'individu, l'éducation permanente, pour revenir à une formation strictement professionnelle : la formation tout au long de la vie.

Servir l'entreprise

Aujourd'hui, la volonté du gouvernement est de restreindre toute organisation publique de la formation professionnelle aux seules fins de servir l'entreprise et ses besoins de main-d'œuvre. Et même, dans la mesure du possible, de renvoyer sur la personne la responsabilité de son « employabilité ».

La régression du financement solidaire de la formation professionnelle est à mettre en parallèle avec celle plus générale du financement de la protection sociale, justifiée toujours par le même argument de baisse du coût du travail. Le capital ne s'y trompe pas. Le rapport de forces lui est tellement favorable qu'il peut se permettre de remettre en cause les fondements du modèle social français issue de l'ordonnance du 4 octobre 1945 sans plus d'émotion que ça.

Le nouveau statut du travail salarié de la CGT

La CGT, plus que jamais en quête « d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité », revendique depuis maintenant plus de dix ans un nouveau statut du travail salarié intégrant en outre la couverture d'un nouveau risque : la sécurité sociale professionnelle.

La formation professionnelle est, de fait, l'axe central de cette nouvelle sécurité sociale professionnelle¹, puisque le risque social repose principalement sur l'absence de la qualification et/ou l'obsolescence des compétences². Deux situations auxquelles est censée répondre la formation professionnelle.

C'est avec cet objectif que la CGT s'est positionnée et a construit ses propositions dans les négociations en cours en partant des besoins des travailleurs, tout au long de leur vie professionnelle pour :

- une formation initiale, sous statut scolaire ou en apprentissage de qualité et diplômante, avec la possibilité d'y

revenir au moins pendant les premières années de vie active dans le cadre de la formation initiale différée ;

- une formation professionnelle continue pour répondre aux besoins de l'entreprise et assurer la capacité des salariés à occuper un emploi et d'évoluer dans l'emploi ;
- une formation longue et qualifiante pour les reconversions professionnelles choisies ou subies.

Il existe aujourd'hui différents dispositifs qui ont chacun leur utilité. Malheureusement, leurs définitions et contours sont volontairement confus pour permettre au patronat de mieux se les approprier pour financer ce qui relève du plan de formation de l'entreprise et de leurs obligations légales.

Les besoins en formation

Les besoins en formation des entreprises et des personnes ne sont pas nécessairement opposés. Mais les moyens d'y répondre doivent être différents selon qu'ils sont mobilisés par l'entreprise, la personne au-delà de son statut de salarié, ou d'un commun accord.

La CGT (...) revendique depuis maintenant plus de dix ans un nouveau statut du travail salarié intégrant en outre la couverture d'un nouveau risque : la sécurité sociale professionnelle.

1. Capacité d'une personne à exercer un métier ou un poste de travail.
2. Aptitudes mises en œuvre en situation de travail.

Pour la CGT³, il est indispensable de préserver au moins trois dispositifs correspondant à chacune des trois situations :

- un congé individuel de formation, à l'initiative exclusive de la personne. ;
 - un dispositif du type du CPF actuel constituant un socle mobilisable par le salarié soit :
 - pour un projet partagé et reconnu par son employeur, sur le temps de travail ;
 - pour des formations courtes, hors temps de travail ;
 - pour des formations sur le temps de travail dans les cas prévus par le Code du travail.
 - un plan de formation de l'entreprise à la main de l'entreprise (direction et représentants du personnel).
- Pour que ces dispositifs fonctionnent, il faut qu'ils soient financés.

Le rejet par la CGT de l'accord de 2013

Si la CGT n'a pas signé l'accord de 2013, c'est essentiellement pour cette raison. Quel intérêt à créer des nouveaux droits : CEP – entretien professionnel – CPF, si de nouveaux moyens n'y sont pas associés ? Sauf à créer des frustrations ou des droits qui ne sont effectifs que pour ceux qui en ont les moyens.

Le lobbying de la Fédération de la formation professionnelle (FFP, organisation patronale des employeurs de la formation professionnelle) pour libéraliser le marché « comme les autres » de la formation professionnelle a trouvé écho auprès du gouvernement.

Ensemble, ils aspirent à supprimer les intermédiaires pour que l'achat de formation devienne un geste de consommation courante financée par les consommateurs eux-mêmes : les entreprises et les personnes elles-mêmes sans intermédiaires tels que les OPCA, les FONGECIF et autres structures paritaires qui sont un frein aux achats compulsifs et qui constituent des outils de centralisation et de mutualisation d'achat nuisibles aux intérêts des gros organismes de formation. Qu'importe que la formation corresponde à un besoin réel de la personne, de l'entreprise, voire de la nation, tant que le client est content... L'impact de la baisse de la contribution instaurée en 2013 pourrait néanmoins être nuancée en considérant que le 1 % restant est totalement mutualisé alors que seulement 0,7 % l'était antérieurement. Mais les chiffres sont têtus et les premières mesures de l'impact de cette réforme confirment nos craintes. Les entreprises investissent moins dans la formation (baisse globale de la part des dépenses de formation rapportée au produit intérieur brut). Les formations sont de plus en plus courtes (baisse de la qualité de la formation pour la limiter aux apprentissages strictement utilitaristes dans l'entreprise). Les dépenses de formation des entreprises, dans le cadre de leur contribution légale, sont de plus en plus orientées vers la formation des demandeurs d'emploi. Ce qui serait une bonne chose si cette

Au-delà des dispositifs et des moyens, le patronat entend profiter de cette réforme pour faire évoluer le contenu et la finalité des formations à son bénéfice exclusif (...)

évolution ne venait pas pallier le désengagement de l'État et des entreprises, et ne se faisait au détriment de la formation des salariés en activité.

Faudra-t-il que le salarié soit privé d'emploi pour qu'il puisse accéder à une formation ? C'est bien ce que porte le patronat et une majorité d'organisations de salariés, en considérant, par exemple que le financement de formations longues permettant reconversions et évolutions professionnelles (le congé individuel de formation – CIF) ne seraient plus accessibles qu'aux seuls demandeurs d'emploi.

Quoi qu'il en soit, pour la CGT, cette nouvelle réforme devrait être l'occasion d'obtenir un financement de la formation professionnelle à hauteur des besoins.

Or, ce qui se profile va plutôt dans l'autre sens.

La formation professionnelle au bénéfice du patronat

Patronat et gouvernement envisagent, à ce jour, un niveau de contribution équivalent avec la volonté de fusionner la contribution formation professionnelle avec la taxe d'apprentissage. Soit une contribution globale de 1,68 %, même si les organisations patronales ont bien conscience que « le pied va avoir du mal à rentrer dans la chaussure ».

Si on associe cette volonté à celle, déjà bien avancée avec la réforme de 2013-2014, de supprimer l'obligation légale de financement de la formation professionnelle, cette réforme a de forte chance de voir consacrées les orientations du MEDEF-CFDT de transformer l'obligation légale en obligation conventionnelle. L'effet direct de ce changement sera de renvoyer le financement de la formation professionnelle à des accords à durée déterminée, revus régulièrement (du type des accords conventionnels pour l'assurance chômage) afin de déterminer « paritairement » les moyens nécessaires aux besoins de formation avec, comme corolaire, la participation des salariés par le biais de la mise en place d'une « contribution salariale ».

Au-delà des dispositifs et des moyens, le patronat entend profiter de cette réforme pour faire évoluer le contenu et la finalité des formations à son bénéfice exclusif en renvoyant sur les branches l'organisation du système de formation.

Sur le contenu, il ne souhaite financer que ce qui est directement utile à l'entreprise : les compétences. Charge à l'État et à la personne de financer la qualification et, a fortiori, le développement personnel.

Sur la finalité de la formation le patronat cherche également à « optimiser ses dépenses » de formation en intervenant sur les référentiels des certifications et diplômes. Hors de question pour lui de se préoccuper de l'émancipation des personnes. Ce qui l'intéresse, ce sont des formations à vocation purement utilisatrices.

La certification « socle de compétences »

De ce point de vue, la mise en place de la certification « socle de compétences » CléA est très inquiétante. Cette certification, censée pallier les défaillances de la formation initiale, risque en réalité de permettre au patronat d'en faire le seuil minimum requis pour pouvoir prétendre au SMIC. D'où sa volonté de faire en sorte qu'elle soit la plus élevée possible.

De plus la création de CléA a permis de capter tous les budgets

3. Cf Écho des négos sur la formation professionnelle n°2.

anciennement alloués à la lutte contre l'illettrisme.

Alors que la formation professionnelle était un des rares éléments de protection sociale où la hiérarchie des normes était préservée, le transfert de la responsabilité de son organisation aux branches s'inscrit dans la continuité de la casse du modèle sociale français, de la libéralisation du pays et des lois travail 1 et XXL.

Ce transfert sur les branches aura aussi comme effet d'accélérer les inégalités et la mise en concurrence des travailleurs par la mise en concurrence des règles sociales qui régissent leur secteur d'activité. Le tout dans un contexte de menace à l'emploi qui facilite le nivellement par le bas des règles sociales.

Face à ce tableau inquiétant, nous pouvons légitimement nous interroger sur notre capacité à agir, à mobiliser. Contrairement aux idées reçues, la formation n'est pas un sujet compliqué, réservé aux spécialistes.

Tout le monde se forme au travail. De manière formelle (en cours, en face à face pédagogique) ou informelle (le collègue qui vous explique « un truc », le chef qui vous montre, des recherches que vous faites sur Internet...).

Et c'est bien par ce que vous avez appris, par ce que vous connaissez et ce que vous êtes capable de mettre en œuvre pour répondre aux besoins de production de l'entreprise que vous êtes jugé, évalué. Et c'est bien au regard de cette évaluation, de ce jugement, que vous êtes estimé, payé, et au-delà apprécié et respecté.

Agir pour la formation professionnelle

Pour la formation, comme pour le reste de ce qui concerne votre travail, vous avez deux options :

- soit vous faites confiance à votre employeur ;
- soit vous vous occupez de vos affaires directement ou en vous appuyant sur votre organisation syndicale.

Les salariés, avec la CGT, ont la possibilité d'intervenir en matière de définition des besoins :

- Pour la personne, le conseil en évolution professionnelle peut permettre à chacun et en dehors de l'entreprise de se faire accompagner pour réfléchir à sa situation professionnelle. L'entretien professionnel peut permettre au salarié de réfléchir à sa situation professionnelle dans l'entreprise, d'en parler avec son supérieur hiérarchique et de lui faire des propositions. Ça c'est quand ça se passe bien. L'entretien professionnel peut également être une simple obligation administrative et même un moment d'évaluation et de remise en cause de « ce que je pense maîtriser » dans les pires cas. La CGT peut et doit intervenir pour faire en sorte que l'entretien professionnel soit utile et bénéfique au salarié.

- Pour l'entreprise⁴, les représentants du personnel, quand ils existent, peuvent et doivent intervenir sur la définition des besoins de formation de l'entreprise dans le cadre d'une « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » ou de toute autre réunion qui traitera des besoins de main-d'œuvre, d'évolution professionnelle et de reconnaissance des compétences et des qualifications.

- Dans la branche, la définition des besoins passe par les travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) qui s'ils sont au service de la Commission paritaire nationale emploi-formation professionnelle (CPNE-FP), sont donc également au service des salariés de la branche et des représentants du personnel. D'ailleurs, pour être efficace, ils doivent obtenir et croiser des

Ce transfert sur les branches aura aussi comme effet d'accélérer les inégalités et la mise en concurrence des travailleurs par la mise en concurrence des règles sociales qui régissent leur secteur d'activité.

données issues d'études commandées par la branche des entreprises, et par des observatoires régionaux interprofessionnels. Autant d'informations utiles aux salariés et à leurs représentants pour la définition des besoins de formation. Outre la définition des besoins, le rôle et les prérogatives des CPNE-FP devraient sortir renforcés de la réforme en cours sur :

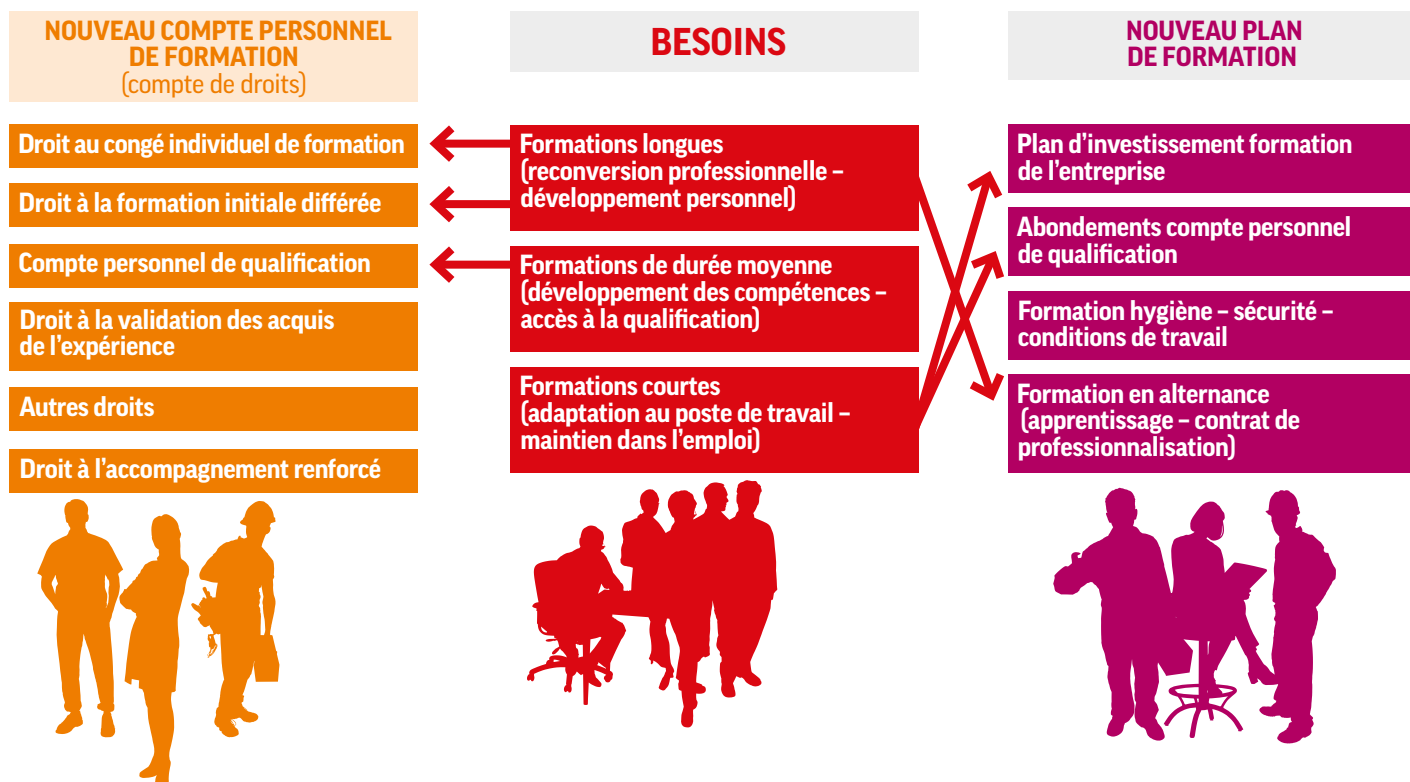
- la définition des référentiels de diplômes de la Branche (CAP – BEP – Bac Pro – BTS) au sein des CPC (commissions professionnelles consultatives) du ministère de l'Éducation nationale (essentiellement les 12^e et 13^e pour le champ de la FILPAC) ;
- le financement de l'apprentissage et la rémunération des apprentis ;
- le compte personnel de formation.

Il appartient à la FILPAC CGT de prendre sa place dans ces structures, le plus possible en lien avec les entreprises car c'est bien des entreprises que remonteront des informations pertinentes pour une politique de branche efficace sur la formation professionnelle et l'emploi. ●



4. L'entreprise est une entité économique et sociale constituée de l'ensemble des personnes (salariés, chef d'entreprise et encadrement) et des moyens participant à la production de la valeur ajoutée.

Les propositions 2018 de la CGT pour la formation professionnelle



Les propositions 2018 de la CGT pour des actions de formation pérennes et des réponses adaptées aux besoins



filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

Carton
Distribution
Édition
Labeur
Papier
Presse
Publicité

RENNES
Complexe des Deux-Ruisseaux
Chantepie
> 28, 29 mars 2018



COMITÉ GÉNÉRAL



L'ACTU FILIÈRES

POLITIQUE / ÉCONOMIE / LUTTES SYNDICALES /
LEGISLATION / RELATIONS SOCIALES / JUSTICE /
MÉDIAS...

FILIÈRE PRESSE

L'ÉQUIPE, des salariés en colère

Les salariés de *L'Équipe* protestent face à la volonté de la direction de passer en force sur le plan de réorganisation des rédactions, en laissant planer le doute sur des licenciements contraints. Le SGLCE et le SNJ CGT demandaient, au nom des salariés, la suspension du « processus de consultation du comité d'entreprise et du CHSCT » tant que l'hypothèque des licenciements contraints n'était pas levée.

Face aux grévistes, la direction a décidé de continuer à publier un journal de piètre qualité par le personnel non gréviste. « Le SGLCE, qui manifeste sa solidarité avec les salariés de *L'Équipe* depuis le début du conflit, ne peut tolérer de tels agissements contre le droit constitutionnel qu'est le droit de grève, avec l'œil bienveillant des éditeurs de la PQN », indiquait le syndicat dans un communiqué. Le SGLCE « soutient les élus du SNJ CGT et les salariés de l'intersyndicale de *L'Équipe* dans leur demande de lever toute menace de départs contraints en préalable aux négociations ».

Un rassemblement a eu lieu devant le siège de *L'Équipe* le 15 février dernier, à Boulogne-Billancourt. Lors de rassemblement, Didier Lourdez, secrétaire général du SGLCE, est intervenu en rappelant le préalable de l'intersyndicale du refus des licenciements : « La charge de travail est bien réelle. En proposant la suppression de plusieurs dizaines d'emplois, la direction entend concentrer la charge de travail actuelle sur moins de personnel, misant sur une baisse des coûts de fabrication, banalisant ainsi le professionnalisme des salariés et diluant la responsabilité de chacun. » ///

DISTRIBUTION

PRESSTALIS, VIGILANCE

La commission exécutive du SGLCE avait appelé à des « arrêts de travail dans la profession » suite à l'annonce par la direction d'une probable liquidation de Presstalis. Certains éditeurs ne voyaient pas d'un mauvais œil la fin programmée du système coopératif. La mobilisation a permis qu'un accord soit trouvé entre les éditeurs-administrateurs, avec le concours de l'État, pour financer Presstalis. Le syndicat regrette que les problèmes de fond ne soient pas traités et que le projet ne se limite qu'à des économies. ///



ULCGT / FILPAC CGT / FILIÈRE PRESSE

LA CGT CHEZ LE PRÉFET POUR LA MARSEILLAISE

Pierre Dartout, le nouveau préfet de la région PACA, a reçu le 15 février une délégation composée de représentants de la CGT de *la Marseillaise*, de la FILPAC CGT de Vitrolles, de l'UL CGT de Marseille-Centre, du comité régional CGT, accompagnée par Patrick Bauret, le secrétaire général de la FILPAC, et Olivier Mateu, secrétaire général de l'UD des Bouches-du-Rhône. « Nous avons réitéré notre demande de table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés, ont affirmé les syndicalistes, l'État, bien entendu, la direction du journal, les collectivités locales, la BPI, la Chambre de commerce. » De nombreuses propositions ont été faites par la délégation, notamment l'effacement de la dette liée à l'État, l'étalement des autres remboursements, une aide à l'investissement, un soutien exceptionnel puisé dans les crédits non consommés de l'aide à la presse. ///

FILIÈRE PRESSE

Le Figaro se sert des lois Macron

La direction du quotidien de Serge Dassault a officialisé en ce début d'année un nouveau plan social qui s'appuie sur la notion de « rupture conventionnelle collective », sur laquelle jouent aussi la Société Générale et PSA, destiné aux cadres et employés (travaillant dans les services de la distribution, de la fabrication, des services généraux, des ressources humaines). Info Com CGT du Figaro précise : « Enfin, cerise sur le gâteau, s'il y a des embauches (...) elles se feront par le biais de Figaro Management, la nouvelle société aux conventions collectives à bas prix. Conclusion : c'est la disparition à moyen terme des conventions collectives de la presse quotidienne nationale pour les cadres et employés du Figaro. » ///

MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

ASSISES ACTE III

COMPRENDRE POUR RÉSISTER

Les 27 et 28 novembre derniers, l'acte III des Assises des métiers de l'imprimerie s'est tenu à Montreuil, organisées dans le cadre d'un projet financé par le Fonds social européen (FSE). Avec un ordre du jour initial quelque peu bousculé par les ordonnances du gouvernement Macron qui, à bien des égards, modifient les relations de travail et interrogent la pratique syndicale.

✍ CHRYSTEL JAUBERT

C'est la dernière étape d'un travail ouvert il y a un peu plus d'un an et où la quasi-totalité des acteurs de l'imprimé se sont exprimés. Dans son introduction, Patrick Bauret, secrétaire général de la FILPAC CGT, évoque la politique actuelle du gouvernement qui « *dégrade et va continuer de dégrader la situation économique des travailleurs* ». Les sujets de ce premier jour d'échanges, santé au travail et résistance aux ordonnances, sont incontournables pour appréhender les dérèglements à l'œuvre : « *Il s'agit de relever syndicalement le défi posé par la destruction du socle social issu de plus d'un siècle de luttes et de conquêtes.* »

Selon Pascal Lefebvre, secrétaire de la FILPAC, les ordonnances ont en effet modifié l'ordre du jour initialement prévu. La régression sociale imposée par le gouvernement amène l'organisation syndicale à « *lutter, riposter, résister* ». C'est la raison pour laquelle la FILPAC a voulu centrer ces assises sur le travail syndical à venir : « *Les questions de santé et sécurité au travail sont des axes majeurs de l'activité syndicale.* » C'est l'objet de la première table ronde du jour : « Santé, au travail, conditions de travail et protection sociale, l'enjeu de la formation des élus et des syndiqués pour résister aux ordonnances ».

Yannick Garnier, responsable formation du pôle travail et santé de la FILPAC, livre les premiers éléments : « *Depuis une quinzaine d'années, on constate des changements technologiques importants du côté de la production comme des moyens*



“

Interrogeons la responsabilité collective des syndicats et des représentants de salariés : qu'avons-nous fait de notre société solidaire créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ? Que voulons-nous ? »

Denis Turrier,
directeur général du groupe Lourmel

”

» de communication qui entraînent de nouvelles formes de travail impactant les conditions mêmes de ce travail », dit-il. Le rapport au travail change, les ordonnances individualisent, cassent les collectifs de travail, modifient et requalifient les emplois. Hyperstress, risques psychosociaux, changements organisationnels, insécurité au travail... la souffrance est bien réelle. Plusieurs études* en attestent d'ailleurs.

Malgré ce constat partagé, le gouvernement a décidé d'assouplir, du point de vue patronal, le Code du travail. L'une des dispositions des ordonnances, c'est la fusion des IRP en un seul Comité social et économique (CSE). Yannick Garnier en expose les caractéristiques, les propriétés et les prérogatives pour aborder également le volet des implications et des risques : budget dédié, participation des suppléants uniquement pour remplacer un titulaire absent, moins de représentants, moins d'heures de délégation, élus surchargés avec moins de compétences, dilution des problématiques HSCT dans un ordre du jour surchargé. « *Le rapport de forces est défavorable* », précise-t-il. La raison pour laquelle, selon lui, la formation de tous les membres du CSE est essentielle en matière de santé et sécurité au travail (SST), « *car ils vont devoir se prononcer sur ces sujets-là. L'enjeu est grand.* »

Denis Turrier, directeur général du groupe Lourmel, pointe ce qui évolue pour les organismes de protection sociale : « *Le secteur tend vers une marchandisation de la santé* », le privé y ayant mis un pied depuis l'accord national interprofessionnel de 2013, « *alors que nous faisons partie de ces intervenants qui tiennent encore aux relations humaines entre acteurs de l'entreprise, au paritarisme et à la mutualisation pour redistribution* ». Admettant y « *perdre un peu son latin* » avec de nombreux textes et dispositions européennes à intégrer qui modifient le marché économique de la protection sociale. La fragilisation

des accords de branche et des relations conventionnelles et paritaires est à l'œuvre et Denis Turrier interroge « *la responsabilité collective des syndicats et des représentants de salariés : qu'avons-nous fait de notre société solidaire créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ? Que voulons-nous ?* »

Que voulons-nous et surtout, comment l'obtenir ?

C'est l'objet de la deuxième table ronde, « Ordonnances, entre résistance et offensive syndicale ». Pour brosser des pistes de résistance, Pascal Lefebvre convoque des juristes. Laurent Milet, docteur en droit et directeur des revues juridiques de la RPDS (*Revue pratique de droit social*), estime que les ordonnances s'inscrivent dans la continuité des lois El Khomri, Fillon ou Rebsamen : « *C'est la concrétisation idéologique des relations du travail, comme si le rapport entre les parties était égal.* » Selon lui, les ordonnances affaiblissent les garanties collectives, les capacités de résistance individuelle et collective des salariés. Michel Henry, avocat au barreau de Paris, pointe pour sa part un paradoxe. « *On est obligés de chercher les dispositions protectrices hors du Code du travail* » et les ordonnances contiennent différents aspects critiquables. « *En effet, ces questions étant d'une très grande spécificité juridique, c'est là qu'il faut chercher des pistes de résistance.* » Des recours peuvent se faire jour par rapport aux textes communautaires, aux textes de l'OIT ou à la Charte sociale, à la Cour de cassation, sur des questions de constitutionnalité : certains points doivent être examinés sous l'angle juridique.

Reprendre la main sur l'architecture du droit social

Pour Mustapha Omari, président directeur général du cabinet APEX-ISAST, « *il faut être plus pratique et chercher au plus près du dialogue social à l'entreprise. (...) Ce qui ne disparaît pas, c'est la responsabilité des entreprises en termes de santé et sécurité au travail.* » Pas de gain de productivité sans progrès social, c'est ça le levier, « *attention, affirme-t-il, à ne pas signer de chèque en blanc* ». Jacques Denoyel, directeur associé du cabinet SÉCAFI-ALPHA, parle quant à lui de tsunami : « *Ce sont trente ans de droits et de fonctionnements remis en cause.* » L'enjeu est comment reprendre la main autour de cette architecture du dialogue social : quelle hiérarchie ? Quel rôle des organisations syndicales dans cette nouvelle structuration ? Quelle architecture du dialogue social veut-on construire ? Selon lui, « *avant d'élaborer des plates-formes revendicatives, il y a un premier travail à faire sur ce qu'on était et sur ce qui mar-*



“

Les plans de formation des entreprises se font uniquement s'il y a un retour immédiat en terme de productivité, pour le reste, elles s'exonèrent de leur responsabilité, pourtant contractuelle, par différents moyens.

**Franck Cheron,
responsable du pôle
développement d'Emergence**

”

chait ou pas (...) puis il faut ériger un mode de fonctionnement pertinent, une sorte de charte de bonnes pratiques ».

Lors des échanges avec la salle, de nombreuses questions pratiques se posent sur le CSE, son champ d'application, la façon de négocier des accords locaux offensifs, les dérogations et prorogations possibles. Jacques Denoyel estime que « *les accords les plus favorables devront servir d'exemple et essaimer. La crainte, c'est l'avalanche de réformes en 2018, le temps va aller très vite* ». Pascal Lefebvre indique que ces questionnements feront l'objet de prolongements lors de journées d'étude que la FILPAC est en train d'organiser, « *car il y a besoin de réfléchir collectivement* ».

Les réformes à venir

C'est ce qui est à l'œuvre dès le lendemain, au deuxième jour de ces assises. Pour justifier la thématique de la première table ronde du 28 novembre (« Formation professionnelle : réforme à venir, enjeux pour les salariés et action syndicale »), Pascal Lefebvre rappelle que les prochaines réformes du gouvernement concernent justement la formation professionnelle (FP) et l'assurance chômage. « *Il va y avoir une modification des contours de la FP et une remise en cause de dispositifs importants tels que le CIF* ».

Jean-Philippe Maréchal, conseiller confédéral en charge de la FP et premier vice-président de l'AGEFOS-PME, fait partie de la délégation qui négocie avec le gouvernement. Selon lui, « *il existe une vraie continuité dans la politique gouvernementale, en cohérence avec les préconisations de l'OCDE* ». Or, la FP est l'un des éléments de la protection sociale que la réforme veut rendre « simple, juste, transparent ». Dans les faits, « *on veut individualiser la responsabilité de se former, les formations engagées devront répondre aux besoins des entreprises, pas des salariés* ». Le risque, c'est une FP concentrée sur ce qui est utilisable par l'entreprise, uniquement sur les champs optimisables par elle, ce qui renvoie l'individu à sa propre employabilité. Exit la formation émancipatrice, la qualification, la reconnaissance en termes d'évolution et de salaire : « *C'est dans le fond une déstructuration de la FP qui va servir à créer des blocs de compétences au lieu de qualifications. Un phénomène de capitalisation, d'individualisation, loin de la FP comme élément de protection sociale.* »

Angeline Barth, présidente de l'OPCA AFDAS, considère que « *cette réforme apporte en effet un changement systémique total. Pour postulat, la FP est considérée comme responsable*

du chômage de masse. C'est une instrumentalisation d'une FP initialement prévue pour répondre aux besoins des salariés. » Avec d'autres risques qui se profilent, tels que la suppression des intermédiaires syndicaux, la fin de l'accompagnement du salarié dans son parcours de formation ou la dérégulation des coûts. Autant d'enjeux pour l'activité syndicale.

Et la formation professionnelle ?

Franck Cheron, responsable du pôle développement d'Emergence, évoque les expertises sur la santé au travail, démontrant que les carences de la FP ont un impact sur la santé : « *On estime, précise-t-il, que 50% des accidents graves du travail sont le fait d'un manque de formation.* » Mais les 32 milliards d'euros de la FP aiguisent les appétits. La libéralisation est à l'œuvre, selon lui, alors que la FP doit d'abord répondre aux enjeux d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi et d'émancipation. L'employabilité des salariés et leur adaptabilité aux nouveaux métiers relève de la responsabilité de l'entreprise. Formations bisounours, organismes « pourris ou sectaires », formations essentielles qui disparaissent... « *Les plans de formation des entreprises se font uniquement s'il y a un retour immédiat en termes de productivité, pour le reste, elles s'exonèrent de leur responsabilité pourtant contractuelle par différents moyens* », assène-t-il.

Lors des interventions de la salle, plusieurs points sont mis en débat : la fusion des branches qui va obligatoirement entraîner des discussions sur les accords de branche en termes de FP et les qualifications ; la mise en place de blocs de compétences avec utilisation de bouts de CPF en un saucissonnage qui évite à l'employeur de payer la FP ; la question des investissements et des choix déterminants qui en découlent ; la formation syndicale. Ce dernier point ne fait pas consensus à la CGT. Jean-Philippe Maréchal estime que ce sujet est sensible parce qu'il suppose une professionnalisation des élus. « *C'est ce que souhaite le gouvernement et certaines organisations qui veulent développer un syndicalisme de service.* » Toujours en débat également, la négociation (alors) en cours sur la FP. La CGT a mis en place un comité pour élaborer une position. Rien n'est encore validé. Mais, comme l'indique Angeline Barth en conclusion, « *il est important de s'emparer de ces questions de FP, de ne pas la laisser aux mains des employeurs, c'est la défense des métiers et de la qualité du travail autant que celle d'une possibilité d'émancipation qui sont en jeu* ».



Approfondir formations et journées d'étude dans les sections syndicales

Pascal Lefèbre appelle à des approfondissements dans les sections syndicales, dans les formations et dans les journées d'études à venir. « *On constate que l'attaque sur les droits sociaux est sans précédent, il est donc nécessaire que notre organisation renouvelle ses pratiques et ses échanges.* » La criminalisation de l'action syndicale, la répression patronale et les procédures engagées à l'encontre de salariés sont en hausse. Avec une certaine violence. « *Il faut donc travailler avec des cabinets d'avocats et développer des modules de formation pour lutter contre ça* », lance-t-il en amont de la deuxième table ronde qui concerne les aspects juridico-pratiques de la riposte (« Formation syndicale : nouveaux enjeux, financement, organisation et développement de modules de formation »).

Nicolas Faucher, secrétaire à l'organisation et à la vie syndicale, raconte que aujourd'hui, « *la FILPAC est souvent contactée sur la remise en cause de la CGT dans l'entreprise, par le biais d'attaques sur l'individu et le collectif et de pressions juridiques.* » Les exemples sont légion. C'est pourquoi Mounir Bourhaba, avocat en droit social, insiste : « *Avec l'avènement de la destruction des acquis sociaux, il faut prendre conscience de l'ampleur des changements qui s'amorcent. Les syndicats sont les vecteurs d'information des salariés, au contact des travailleurs.* » Selon lui, on s'oriente vers un durcissement de l'affrontement idéologique, car l'objectif du gouvernement est semblable à celui du patronat : en finir avec le programme du CNR. « *La prochaine étape à mon avis, poursuit-il, sera de s'attaquer au monopole*



On constate que l'attaque sur les droits sociaux est sans précédent, il est donc nécessaire que notre organisation renouvelle ses pratiques et ses échanges.

Pascal Lefèbre, secrétaire fédéral



des syndicats pour la présentation des listes aux élections professionnelles. » Et la loi, l'outil juridique, est l'un des éléments permettant de contrer ces coups portés au syndicalisme.

On est dans une phase où il faut anticiper, reconquérir la formation et l'information : « *individuellement, la formation est vecteur d'émancipation et collectivement, de reconquête du pouvoir. La stratégie du patronat et du gouvernement vise à noyer les salariés sous les réformes, complexifier l'adaptation et la maîtrise des outils.* » Sur la formation des IRP en particulier, il y a urgence à court terme, car tout un pan de réformes législatives n'est pas acquis. « *Changeons de logiciel. Il faut des formations de fond sur les outils qui vont permettre de lutter.* » Et d'évoquer le programme de formation en cours d'élaboration avec la FILPAC, destiné à outiller les syndicats. Pascal Lefèbre estime à son tour qu'en effet, « *il y a une nouvelle façon d'aborder la formation syndicale. Certains sont dubitatifs face à ces éléments nouveaux, mais la judiciarisation de l'action syndicale est un signal d'alarme.* » Qui lance les débats.

Pour Nicolas Faucher, « *on est aujourd'hui dans l'intégration de la loi dans nos formations. Plus on sera formés, plus on viendra sur les revendications, plus on sera efficaces* ». Le caractère fondamental de la formation et de l'information pour faire face est récurrent. Certains cependant s'inquiètent pour les petits syndicats sans moyens, au sein desquels la formation passe au second plan, bien que la mutualisation des moyens, la solidarité sur les à-côtés existe. Mais pour d'autres, la difficulté réside davantage sur la prise en charge du maintien du salaire. Autre leitmotiv : les besoins de relais en territoire sur la formation et le manque de formateurs. S'agissant de la formation syndicale, la piste de son intégration dans le cadre d'une FP est évoquée. Pascal Lefèbre avance l'exemple de la formation « gestion des conflits » dans le cadre des plans de formation d'entreprise pour les DRH, les managers, l'encadrement... « *Nous, on peut s'en servir aussi, vu la judiciarisation à l'œuvre, pas pour rentrer dans ce jeu, mais pour s'en prémunir, on peut se l'approprier sur un contenu qui est le nôtre* ». La FILPAC mène une réflexion sur tous ces éléments, car, en face, « *on a bien compris que la FP était comme le nerf de la guerre et qu'il fallait nous couper l'herbe sous le pied* ».

C'est bien à un changement de fonctionnement, voire de culture, que les organisations syndicales sont contraintes à plusieurs égards. C'est là tout l'intérêt d'avoir des moments de débats et d'échanges pour avancer. « *On espère que ce projet a été utile* », conclut Pascal Lefèbre. ●

L'HISTOIRE SOCIALE EN SALON



Le deuxième Salon du livre d'histoire sociale va se tenir dans le patio Georges-Séguy de la Bourse nationale du travail CGT à Montreuil les 13 et 14 mars prochain.

JACQUES DIMET

Le premier salon avait connu un succès d'estime avec de nombreux éditeurs et des dizaines d'auteurs venus présenter et dédicacer leurs ouvrages. Cette année encore, la partie promet d'être belle.

Les objectifs du salon rejoignent totalement ceux développés par la FILPAC, notamment lors de l'organisation des Assises du livre et des métiers de l'imprimerie.

On ne répètera jamais assez que c'est par le livre que se fait le mieux la transmission des idées. La lecture permet de réfléchir, d'ouvrir de nouveaux horizons, d'amasser des connaissances. Surtout, le livre développe l'esprit critique. Bien entendu, avec les nouvelles technologies, le livre évolue également, tout comme la lecture, mais l'édition imprimée reste le principal vecteur de l'appropriation critique de la connaissance.

L'organisateur du salon, François Duteil pour l'Institut d'histoire sociale de la CGT, insiste fortement sur la nécessité de défendre le livre comme outil de réflexion et d'apprentissage. Il revient sur les objectifs principaux de l'initiative.

Il s'agit tout d'abord de promouvoir la connaissance de l'histoire sociale nationale et internationale à partir des ouvrages publiés. « *L'histoire sociale montre la continuité du mouvement ouvrier et du mouvement syndical, dit-il, mais va*

au-delà, replaçant les événements, les femmes et les hommes dans le contexte de leur époque. Il peut s'appuyer sur des travaux d'historiens, sur des livres de mémoires ou de témoignages. Le champ est vaste, il peut s'agir de livres de sciences humaines, comme de livres d'art ou même de romans. »

Le deuxième aspect, mis en avant par François Duteil, et qui rejoint complète-

L'organisateur du salon, François Duteil pour l'Institut d'histoire sociale de la CGT, insiste fortement sur la nécessité de défendre le livre comme outil de réflexion et d'apprentissage.

ment la démarche initiée par la FILPAC est de contribuer au développement de la lecture de masse et militante. Ces termes peuvent laisser à penser qu'il s'agit d'un rabougrissement de la démarche. « *En fait, c'est précisément l'inverse. C'est faire de la lecture, de l'apprentissage et de la connaissance de la lecture une "affaire" militante. Mettre la littérature, l'écriture, la réflexion entre les mains de toutes et de tous, dépasser le "on reçoit tout par les écrans", par "on va chercher nous même à comprendre le monde tel qu'il est ou tel qu'on voudrait qu'il soit".* »

Dans cette démarche d'aide au développement du livre, le salon se fixe aussi comme tâche de « *valoriser, et donc de faire connaître, les productions littéraires de petite diffusion. Face aux mastodontes de l'édition, qui apportent aussi leur pierre au combat pour la défense et la promotion du livre, des écrivains, historiens, mémorialistes, poètes ont souvent du mal à se trouver une place. Des éditeurs de moins grande surface n'hésitent pas à permettre à ces auteurs d'avoir une visibilité et de pouvoir publier. Nous ne sommes pas là non plus dans le compte d'auteur, mais dans le soutien à ceux et celles qui ont quelque chose à apporter, tant sur le plan historique que littéraire et qui n'ont pas les clés d'accès. Certains de ces éditeurs affirment même que le fait pour eux de publier des premiers écrits peut permettre ensuite aux auteurs de trouver leur place dans de plus grandes maisons d'édition.* »

L'un des objectifs également mis en avant par François Duteil est la nécessité de mutualiser les expériences et pratiques sociales ouvrières. Cela ne peut se faire qu'à partir des documents fournis par les uns et les autres, et ce principalement par le biais de l'édition. L'intérêt tout particulier de ce salon, outre les rencontres avec le public, est ainsi de faire se rencontrer des éditeurs, des libraires, des organisations syndicales, des auteurs, des graphistes pour des coopérations mutuellement avantageuses.

Le salon se tient les 13 et 14 mars 2018, à partir de 10 heures du matin. L'inauguration aura lieu le 13 mars à 12 heures. ●

L'ACTU en bref... MONDE

POLITIQUE INTERNATIONALE/MOUVEMENTS SOCIAUX/SOLIDARITÉ

ALLEMAGNE

GRANDE COALITION ET SEMAINE DE 28 HEURES DANS LA MÉTALLURGIE

Du côté de Berlin, ça patine. Quatre mois après les élections fédérales, les sociaux démocrates, Martin Schulz en tête, ont annoncé un accord de gouvernement avec les unions chrétiennes démocrates (la CDU de la chancelière Angela Merkel et la CSU bavaroise), alors même qu'à l'annonce des résultats le nouveau dirigeant du SPD (et ancien président du Parlement européen) avait annoncé que l'alliance avec les conservateurs, c'était terminé...

La grande coalition continue donc, alors que les deux principales forces de cette dernière ont réalisé le plus mauvais score électoral de leur histoire. Les remous au sein du SPD ont quand même conduit à ce que Martin Schultz, programmé pour être ministre des Affaires étrangères, renonce dans un premier temps à être membre du gouvernement et dans un deuxième temps démissionne de la direction de son parti. Tout n'est cependant pas rose pour la chancelière, et pour les partisans de la grande coalition au sein du SPD. L'accord de gouvernement est désormais soumis au vote des adhérents sociaux-démocrates (durant le mois de mars et il n'est pas sûr qu'il soit ratifié par une majorité, dans ce cas-là les Allemands retourneront certainement aux urnes), la gauche du parti, menée essentiellement par les Jusos (les jeunes socialistes), étant hostile à la grande coalition.

Mais l'Allemagne, ce n'est pas que les tripatouillages entre grands partis, c'est aussi un mouvement social qui prend de l'ampleur. IG Metall avait organisé des journées d'action et de débrayages, des grèves tournantes, massivement suivies par les salariés. Toutes les usines automobiles, par exemple ont été touchées. La revendication phare d'IG Metall : la possibilité pour les salariés qui le souhaitent d'obtenir la semaine de 28 heures a été paraphée lors d'un accord avec le patronat, mais ce sans compensation salariale, ce qui revient à un temps partiel. L'accord prévoit aussi une hausse des salaires de 4,3 % dès avril 2018 et une prime de 100 € par salarié pour les trois premiers mois de l'année. Pour 2019, la prime sera portée à 400 € et une hausse du salaire annuel, correspondant à un quart du salaire mensuel, sera effective (grosso modo une augmentation de 2 % du salaire mensuel, ce qui rejoint à peu près la revendication de base d'IG Metall de 6 % d'augmentation, sauf qu'elle se fera sur deux ans). ///

* La CDU-CSU a perdu 8,6 points et le SPD 5,2 au profit de l'AFD (+7,9), du parti libéral FDP (+6 %) qui signe son retour au parlement avec 80 députés et dans une moindre mesure Die Linke (+0,7) et Les Verts (+0,5). L'AFD devenant même le premier parti en Saxe avec 27 % des voix.

CORÉE DU SUD

Une lettre de Patrick Bauret au président sud-coréen

Monsieur le Président,
Nous vous écrivons pour vous demander la libération immédiate du président de la KCTU, Han Sang-gyun, et le retrait des chefs d'accusation qui pèsent contre



l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo. Han Sang-gyun est emprisonné depuis pratiquement deux ans pour avoir simplement exercé son droit démocratique à la liberté, d'association et de réunion pacifique. Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a noté que la privation de liberté dont fait l'objet Han Sang-gyun est arbitraire et a lancé un appel en faveur de sa libération immédiate et d'une indemnisation. Il a, en outre, demandé au gouvernement coréen d'éviter le recours abusif aux procédures pénales dans le cadre des manifestations pacifiques. Toutefois, le 31 décembre 2017, l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo, a été arrêtée à l'hôpital par la police suite à une grève de la faim de dix jours au siège du parti démocratique au pouvoir pour mettre fin à l'assignation à résidence qu'elle s'était imposée elle-même. Tant Han que Lee sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont joué dans le rassemblement populaire le 14 novembre. Ils n'ont fait que protester contre les réformes régressives du travail du gouvernement de l'ancienne présidente Park Geun-hye visant à renforcer la précarité du travail, auquel votre gouvernement s'est engagé à mettre fin. Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a demandé au gouvernement sud-coréen de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour libérer Han, ainsi que tous les autres syndicalistes détenus pour avoir organisé le rassemblement populaire le 14 novembre 2015 et y avoir participé.

Monsieur le Président, nous savons que vous vous êtes déclaré profondément attaché aux droits humains et des travailleur(euse)s. Nous vous demandons, dès lors, de prendre à présent des mesures et d'user de votre qualité de président pour gracier immédiatement Han et retirer les accusations contre Lee afin de démontrer que votre gouvernement respecte la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et les normes internationales du travail. Connaissant votre attachement aux droits humains et aux libertés, dans l'attente de votre réponse positive, recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. ///

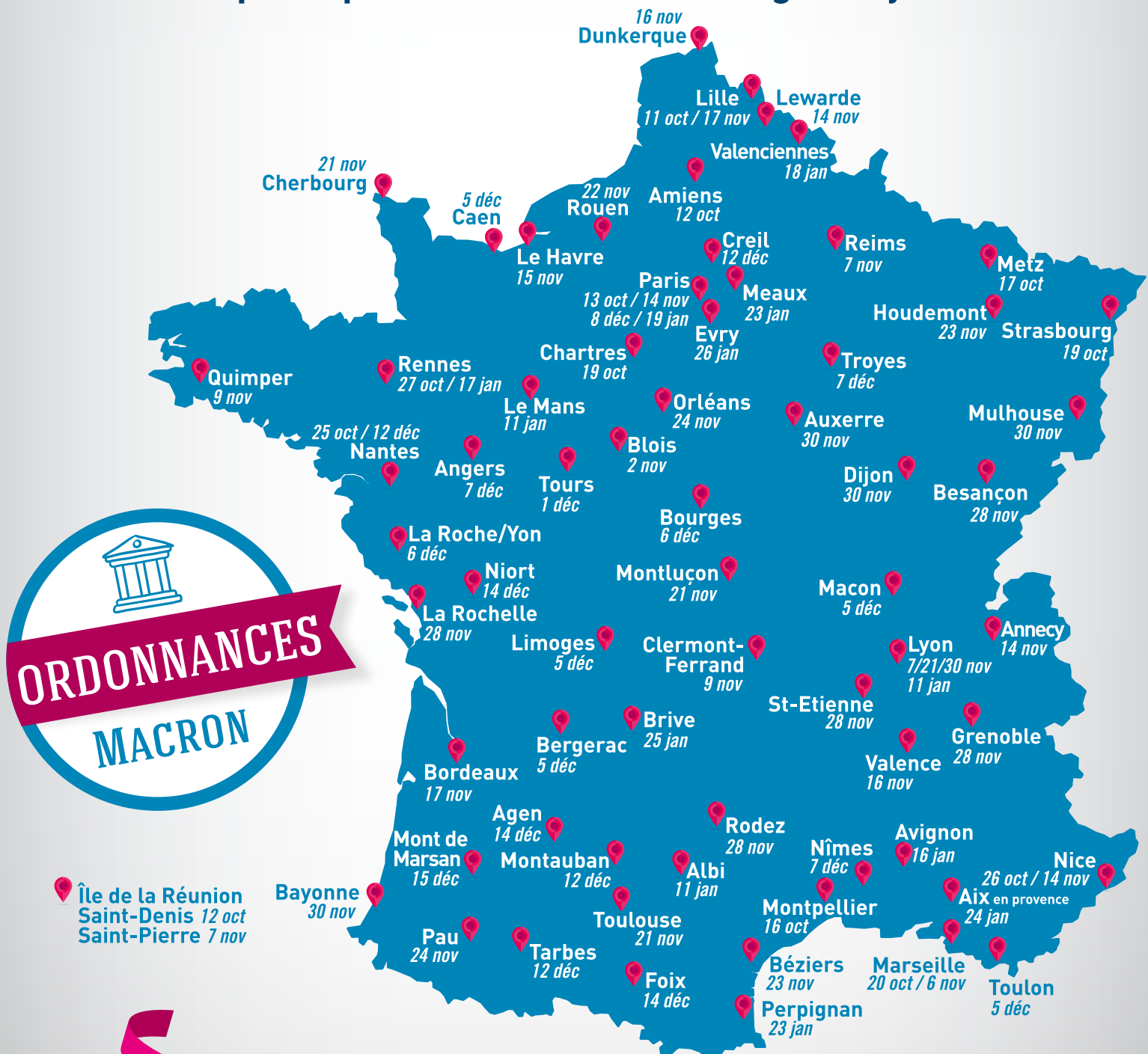
Patrick Bauret,
secrétaire général de la Fédération des salariés des industries du Livre, du Papier et de la Communication



80 MATINÉES-DÉBATS GRATUITES

ORDONNANCES MACRON :

Quels impacts pour les élus et les délégués syndicaux ?



Je m'inscris sur www.secafi.com

UN ENJEU DE LIBERTÉ

LA RÉDACTION

ILLUSTRATION : RUST

L'arrivée de Michèle Benbunan (qui vient de Hachette) à la tête de Presstalis en septembre dernier, tout comme la mission confiée à cette date à Gérard Rameix sur la diffusion de la presse (mission qu'il avait déjà accomplie en 2012), montrent que la question de la distribution et des messageries revient au premier plan.

La PDG de Presstalis a élaboré un plan de transformation de la messagerie, dont elle a présenté les grands axes lors d'une audition publique au Sénat, le 31 janvier. Elle a indiqué que « l'impasse dans laquelle se retrouve la société » est due notamment à « des investissements malheureux en particulier dans le numérique » ainsi que par « l'échec très coûteux du schéma directeur des rachats en région pour 20 millions d'euros et du plan informatique au niveau de l'interprofession pour 50 millions d'euros ». Un PSE s'étalera en 2019/2020, alors que, selon la présidente, « les coûts successifs de départs volontaires (...) pèseront encore à hauteur de 30 millions d'euros pour les exercices 2018/2019. »

À l'occasion de cette audition au Sénat, la présidente a également émis l'hypothèse de « déréguler le niveau 3 », c'est-à-dire de donner le droit à un diffuseur de ne plus vendre un titre ; ce qui serait une grave atteinte à la liberté de la presse et au pluralisme.

Selon la *Correspondance de la presse* du 12 janvier dernier, le rapport Rameix ne sera pas rendu public et la mission confiée à Marc Schwartz sur les mêmes sujets restera secrète. Marc Schwartz était le directeur de cabinet de la ministre Françoise Nyssen depuis la nomination de cette dernière. Il a donc quitté son poste, officiellement pour mener à bien sa mission.

À la lecture de l'article de la *Correspondance* et d'autres commentaires parus dans la presse et les revues spécialisées, c'est bien tout le système de la diffusion de la presse qui devrait faire les frais de la gestion désastreuse, par les éditeurs, de la messagerie de presse historique.

Le sauvetage de Presstalis serait conditionné à la vente des SAD

À la lecture de l'article de la *Correspondance* (...), c'est bien tout le système de la diffusion de la presse qui devrait faire les frais de la gestion désastreuse, par les éditeurs, de la messagerie de presse historique.

et des dépôts SOPROCOM ou à des dépositaires dits indépendants avec « l'aide » des MLP, de la BPI et de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.

Le PSE envisagé, qui accompagnerait cette restructuration, aurait comme conséquence de faire partir les dernières compétences encore présentes dans l'entreprise.

Mais le plus alarmant dans l'article de la *Correspondance* est « le souhait de la ministre de la Culture » qui demande,

dans le cadre des missions confiées à Gérard Rameix et Marc Schwartz, « d'approfondir certaines pistes, et en particulier celles des évolutions souhaitables de la loi du 2 avril 1947, dit loi Bichet ».

En clair, la tentation est grande pour les marcheurs de réaliser le rêve de Sarkozy, en faisant sauter ce dernier verrou de la protection de la presse d'information. Après que l'ancien président de la République a encouragé, lors des états généraux de la presse en 2007, le développement des grands groupes de presse et la concentration des titres, cette libéralisation de leur diffusion par le président actuel va enfin leur permettre de réduire considérablement l'offre et la pluralité éditoriales en avantageant outrageusement les publications des milliardaires, des banques et des lobbies de toute sorte. En s'attaquant de front au peu d'espace libre existant encore dans l'audiovisuel, à la liberté anarchique de la toile par le biais de la lutte contre les *fake news* et au pluralisme de la presse dû à la péréquation des coûts de la distribution, Emmanuel Macron cherche en fait à museler totalement la liberté d'expression afin d'asseoir plus fortement le discours convenu des nouveaux chiens de garde que sont les journalistes et les soi-disant experts adoubés par le pouvoir.

Quand on aura perdu notre liberté d'expression, elle commencera peut être à nous manquer. ●

LES BRAQUEURS DE LA LOI BICHET !!



Expertise PSE
Conseil Analyse OS
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

Twitter : @Apex_Isast

Facebook : @ApexIsast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00

CHAPELLE-DARBLAY

DROIT DE RETRAIT ET EMBAUCHES



Photo : FILPAC CGT Chapelle darblay

Depuis trois ans la CGT alerte sur les dangers de la nouvelle organisation du travail. Il a fallu que les salariés fassent valoir leur droit de retrait et donc cessent la production pour qu'enfin on fasse écho à leurs demandes.

 JULIEN SEVRAN

Le 24 novembre dernier les salariés de la papeterie Chapelle-Darblay de Grand-Couronne (76) arrêtaient le travail, faisant valoir un droit de retrait en raison d'un danger grave et imminent. Il manquait l'électricien de quart, ce qui posait naturellement des problèmes de sécurité pour l'ensemble de l'équipe. Lors de la réunion du CHSCT (le 14 décembre suivant) les élus ont rappelé, ainsi que le note le syndicat « le rôle important, la responsabilité ainsi que la complexité du poste d'électricien de quart, garant de la sécurité de ses collègues et des équipements. »

Le syndicat CGT dénonçait cette situation depuis... le PSE de 2015, s'appuyant sur un rapport établi par la SECAFI qui montrait que cette nouvelle organisation du travail n'était pas envisageable. L'enquête menée auprès des électriciens, suite à l'exercice du droit de retrait, démontre que la CGT avait raison d'alerter sur cette situation et qu'il devenait urgent de se pencher sur la charge de travail des électriciens et sur la pyramide des âges parmi eux. La direction a proposé l'embauche de deux électriciens et d'un apprenti ce qui satisfait le syndicat, qui précise que cela « ne fait que corriger l'organisation qui aurait dû être mise en place en 2015 » et que cela « ne suffira pas à résoudre tous les problèmes ». « D'une manière générale, estime la CGT, le manque d'effectifs et de compétences est

préjudiciable à la marche de l'usine et donc à la rentabilité. »

Les élus au CHSCT, quant à eux, faisaient valoir que le droit de retrait faisait apparaître une méconnaissance de la part de la direction « de la charge de travail du personnel du service électrique, sur un site industriel à risques majeurs et amplifiée par un champ d'action de plus de trente hectares. » Le fonctionnement par le *lean management* a montré sa limite. Le *lean* vise à faire travailler les salariés à flux tendus, pour ne produire que ce qui est demandé par le client en visant à réduire le temps de fabrication. « Nous réitérons nos demandes (...) à savoir mettre en place une organisation du travail qui permette, à travers la Gpec, de protéger le personnel de pathologies inhérentes à ces organisations du "travail prescrit" et non du "travail réel" ». ●

Chapelle-Darblay, le personnel exerce son droit de retrait !

Les PSE successifs, quatre en six ans à Chapelle-Darblay, ont débouché sur la mise en place d'une organisation du travail dite « Lean » ou maigre, épurée, si chère à nos dirigeants, toutes calquées sur le même modèle, un poste une personne ! Des gains de productivité sont annoncés en théorie mais dans la pratique ces organisations du travail sont anxiogènes, génèrent surtout du stress, de l'absentéisme, par conséquent un manque de formation qui engendre lui-même une perte de maîtrise de l'outil de travail et donc de la productivité. CQFD. L'absence, aujourd'hui, de la médecine du travail et des services de prévention n'est comblée que par la présence des membres de CHSCT, quand cela est possible, qui mettent l'accent sur l'absence de GPEC ! Les élus au CHSCT, grâce à leur formation, sont les derniers

remparts à ces organisations qui usent les esprits et les corps, encore faut-il être écouté !

Faut-il arriver à un droit de retrait pour faire reconnaître des conditions de vie au travail indignes et d'un autre âge, ou est-ce l'avenir ?

Le personnel de Chapelle-Darblay a dit non à cet avenir. Cela a débouché sur une enquête où le personnel du service électrique concerné a pu dire ce qu'il avait sur le cœur, librement !

Cette enquête ne fait que confirmer le manque de personnel dans ce service et les premiers résultats sont l'embauche de deux électriciens et l'arrivée d'apprentis pour préparer l'avenir, notre fameuse GPEC !

Le combat se mène aussi et surtout dans les ateliers, le rapport de forces est le meilleur garant de nos conditions de travail, la force de la CGT fait le reste ! (12 postes en 18 mois) La lutte continue, « on lâche rien ». ///

Jean-François Gabala, délégué syndical Chapelle-Darblay



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

Il y a trois ans, «CHARLIE», LA MORT au bout du couloir

JACQUES DIMET

ILLUSTRATION : RUST

Le temps n'y fait rien, et il n'y fera rien. Cela fait trois ans maintenant, trois ans déjà, qu'un attentat criminel, mené par des tueurs se réclamant qui de l'État islamique, qui d'Al Qaida dans la péninsule Arabique, a provoqué la mort de douze personnes. Parmi eux, des amis, des camarades, des êtres chers. Nous ne reviendrons pas ici sur l'acte criminel lui-même, mais ce premier attentat a inauguré le cycle des meurtres de masse en France, situation que notre pays n'avait pas connue depuis des décennies, même si bien sûr des attentats, avec des morts, avaient eu lieu tout le long de ces dernières années. Depuis, il y a eu la tuerie de la Promenade des Anglais à Nice, le Bataclan et les massacres dans les cafés parisiens, sans oublier l'assassinat du père Jacques Hamel à

Saint-Étienne-du-Rouvray. En visant *Charlie Hebdo*, les tueurs et ceux qui ont armé leur bras visaient tout à la fois la liberté d'expression, la presse et des journalistes et des dessinateurs qui avaient pris position sur toutes les grandes questions de société et politique de ces dernières décennies. On ne nous en voudra pas d'avoir une pensée particulière pour certains d'entre eux, parce qu'ils entretenaient des rapports suivis et fraternels avec le mouvement syndical, et particulièrement la CGT.

Georges Wolinski, dont les dessins à la fois caustiques et poétiques nous ont accompagnés depuis 1968, Georges qui était beaucoup investi dans la solidarité à Cuba, contre le blocus (il avait organisé avec des camarades du Livre le transfert sur place de papier), était comme Charb un militant actif de l'association Cuba Si France. Il ne rechignait jamais, bien au contraire, pour livrer des dessins à la CGT et à ses organisations. On lui doit particulièrement son accompagnement de la caravane NVO pendant le tour de France. « Pour moi, un syndicat c'est la

CGT, je n'ai jamais eu d'hésitation. J'ai été membre de la CGT, même quand j'étais à Paris-Match : je considère que j'y suis toujours », nous disait-il lors d'une entretien publié dans la NVO.

Pour Charb, venir dédicacer ses ouvrages et défendre son journal à la CGT, à la Bourse nationale du travail, à Montreuil, allait de soi. Lui aussi y allait de son dessin ou de ses affiches pour les syndicats de la CGT.

Ce lien affectif et de combat qu'ils avaient avec nous était présent fortement également chez Tignous et Honoré (qui fut pendant de longues années l'illustrateur des pages juridiques et pratiques de la NVO). Nombre de syndicats CGT ont repris dans leurs journaux ou leur matériel les dessins des uns et des autres publiés dans les journaux de la Confédération. Le débat d'aujourd'hui, si tant est qu'il y ait débat, entre les « Je suis Charlie » et ceux qui refusent d'adhérer à ce slogan, n'est plus de saison. Si être Charlie, c'est se couler dans le moule de la pensée dominante, alors ce n'est pas être fidèle à ce que fut leur combat et aussi à la défense intransigeante que l'on doit porter à la liberté de la presse, à la liberté de création, contre les assassinats politiques. Car la tuerie de *Charlie Hebdo* est par essence un assassinat politique. L'attaque n'a pas été commanditée par hasard et la cible fut bien choisie. Si être Charlie, c'est défendre la liberté de la presse, son pluralisme, se battre contre la peine de mort (qu'elle soit celle des terroristes ou d'organisations étatiques), avoir le droit d'être en désaccord, y compris entre nous, alors oui, nous en sommes.

La France, rappelait autrefois le directeur d'un quotidien national, est le seul pays au monde où l'on ait fait une révolution pour sauvegarder la liberté de la presse.

À l'heure où nous assistons à des régressions sociales sans précédent et où le pluralisme de la presse est menacé par la concentration des groupes et la mainmise des financiers sur les journaux, cette remarque prend tout son sens. ●

Car la tuerie de *Charlie Hebdo* est par essence un assassinat politique. L'attaque n'a pas été commanditée par hasard et la cible fut bien choisie.





→ KLESIA A MIS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS FAMILLES AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

- Accès à des services à domicile avec Domissimo
- Aides financières : aménagements spécifiques, des structures de répit
- Orientation vers des lieux d'hébergement collectif
- Accès à des séjours de vacances adaptés pour les personnes et leurs familles



Un ensemble de services à destination des aidants familiaux

→ KLESIA APPUIE LE MAINTIEN ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Bilans de retour à l'emploi pour les salariés victimes d'un accident invalidant
- Appui à la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)
- Accompagnement dans la mise en place de politiques Handicap



Village KLESIA, une exposition itinérante pour sensibiliser le plus grand nombre aux situations de handicap

→ KLESIA SOUTIENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le Prix KLESIA Accompagnement handicap récompense tous les ans les 4 meilleurs projets issus du monde associatif



KLESIA soutient la recherche médicale à travers l'Institut du cerveau et de la moelle épinière depuis sa création en 2009

Sortir de l'impasse

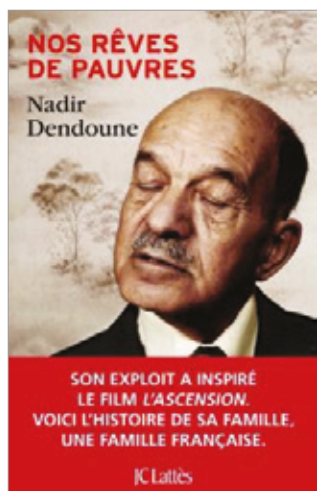
 YVON HUET

Nadir Dendoune, enfant de la Seine-Saint-Denis, jeune journaliste et réalisateur de documentaires, a écrit quatre livres dont le désormais célèbre *Un tocard sur le toit du monde* qui a inspiré un film, *l'Ascension*, relatant sa montée sur le haut de l'Everest avec, en signature, le drapeau triomphant du 9-3 au dessus des nuages.

Dans son dernier ouvrage, *Nos rêves de pauvres*, il rend hommage à ses parents immigrés algériens kabyles, dont le père a été ouvrier dans l'automobile et dont la mère éleva neuf enfants. Il témoigne de la vie des enfants d'une cité HLM de l'Île-Saint-Denis à travers une expérience faite de multiples rebonds : délinquance, études, voyages pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Mais on ne le lit pas comme une autobiographie, encore moins comme une complainte misérabiliste. Nadir exprime la force de toute une génération imprégnée de la colère face à l'injustice faite aux immigrés et à leurs enfants, appuyée par l'expression d'une intense volonté de sortir de l'impasse dans laquelle on les a parqués.

Il développe une écriture forte qui suscite le plaisir et l'intérêt et le hisse au rang d'écrivain talentueux. ●

Nadir Dendoune, *Nos rêves de pauvres*, éditions JC Lattès, 180 pages, 15 €.



Maurice Lourdez se raconte

 JACQUES DIMET

Le mouvement ouvrier français a une histoire. Faite de solidarité, de combats quotidiens, de luttes, souvent intenses. Cette histoire a aussi été marquée par la violence, celle de l'exploitation patronale, des forces de répression envoyées réprimer ceux qui luttent et construisent des alternatives. Bon nombre de militants et de militantes ont connu les licenciements arbitraires, les refus de promotion, les amendes, la prison et parfois la mort. Jusqu'en 1968, par exemple, les manifestations du 1^{er} Mai étaient interdites à Paris et après chaque cortège, ou presque, on dénombrait des victimes de la répression d'État. Face à cela, le mouvement ouvrier s'est organisé, au travers du mouvement syndical et aussi de sa – ou ses – représentations politiques. Combiner l'action légale à l'action illégale – ou ce qui était illégal pour l'État – en transformant les luttes de désespoir en luttes d'espoir, tel était le fil rouge des militantes et des militants. Dans cette histoire, les combats des travailleurs du Livre, du Papier et de la Communication, tiennent une large place. Dans un petit livre, dense, et qui se lit d'une traite, Régis Huleux, ancien journaliste à *l'Humanité*, donne la parole et fait vivre les combats et actions de Maurice Lourdez, une figure de la FILPAC, mais aussi de la CGT et du Parti communiste. Organisateur d'actions d'éclat et aussi responsable de la sécurité à la CGT, Maurice Lourdez n'est pas le chef des « gros bras » de la CGT ou du PCF, comme se plaisent à définir les membres des SO les tenants de l'idéologie bourgeoise. C'est un politique et un tacticien. Pour lui, comme pour ses camarades, et avec le soutien d'Henri Krasucki, il s'agit de donner une dimension nationale à chaque conflit local ou de branche, pour inverser le rapport de forces en faveur des travailleurs. Une obsession : ne pas se couper de l'opinion publique, mettre les rieurs de son côté, ne jamais laisser une lutte isolée, la porter sur le devant de la scène. Cette défense intransigeante des travailleurs en lutte se double toujours d'une attention soutenue à ce qu'aucune action ne débouche sur un drame, même quand il y a des coups à prendre et à donner. Le livre a le mérite de faire revivre ces moments de solidarité ouvrière et d'actions, centré notamment sur la lutte des salariés du *Parisien libéré*. Il fourmille d'anecdotes et de réflexions. Il est éclairant sur nos combats d'aujourd'hui : comment fédérer les luttes, passer de l'action d'une entreprise à toutes les entreprises ? Comment élargir la solidarité à toute la société ? Les luttes d'hier ont préparé celles d'aujourd'hui. Le mouvement ouvrier est une force quand il sait s'organiser et se rassembler. ●



Régis Huleux, *Maurice Lourdez - Une certaine stratégie ouvrière*, préface de Gérard Alezard, éditions Le Temps des cerises, 2017, 15 €.

Et vogue LE NAVARRE...

 MAURICE LECOMTE, PRÉSIDENT DE L'ACAS*

Un tourisme social de qualité, ça existe. Partez à la découverte du camping Le Navarre à Vias-Plage.

En 1998 a été créée une structure baptisée ACAS. Cette association a été mise en place avec le soutien actif de la FILPAC dans le but de développer des activités vacances et loisirs, dans le cadre du tourisme social et familial.

L'association a contracté un emprunt pour racheter le terrain du camping Le Navarre à Vias-Plage au prix du marché et ainsi préserver l'investissement initial des CE des entreprises précédemment propriétaires, composées dans un premier temps du CE des papeteries Navarre puis ensuite des CE des Papeteries de Lancey et de Chapelle-Darblay. L'ACAS est aujourd'hui l'intégral propriétaire du camping Le Navarre et son budget est en équilibre.

En s'appuyant sur l'action des syndicats du papier, de la presse et de leurs militants, le camping a été entièrement modernisé ces dernières années.

L'acquisition de mobile homes (tout en conservant quelques emplacements camping), la construction d'une piscine, la rénovation de l'accueil ont permis au Navarre de se positionner avantageusement sur le même segment économique que les campings à but uniquement lucratif de Vias, deuxième station balnéaire de l'Hérault.

Notre but est la mise à disposition des salariés issus prioritairement des CE de la presse, du labeur et du papier-carton, ressortissants de la FILPAC, d'installations modernes à des prix maîtrisés plus avantageux que ceux des campings concurrents du secteur.

Notre camping, c'est aujourd'hui 78 mobile homes dont 45 six places, 24 quatre places, 2 pour handicapés pouvant recevoir jusqu'à 6 personnes, 2 propriétés d'un CE et d'un syndicat, 5 de propriétaires particuliers et 68 emplacements nus pouvant accueillir

des tentes, des caravanes ou des camping-cars. Le Navarre est équipé d'une piscine de 100 m² et d'un bassin pour les petits, l'ensemble bénéficiant d'un surveillant de plage

Depuis ses débuts, la FILPAC soutient l'action de l'ACAS et suit attentivement la gestion du camping (...)

pendant la haute saison, d'une aire de jeux pour les enfants, d'une trampoline, d'une cage en filet pour pratiquer un dérivé de foot en salle, de 2 tables de ping-pong et de 2 terrains de pétanque. Trois fois par semaine, des animations sont proposées en soirée, en accès libre. Au cœur du Languedoc, la ville de Vias est à 20 km de Béziers, à 6 km du Cap d'Agde et à 60 km de Montpellier. Proche du canal du Midi, en plein vignoble languedocien, la cité et ses multiples chemins permettent aisément à chacun(e) la pratique du VTT ou de la randonnée pédestre. La ville fortifiée de Carcassonne, au début du pays cathare, à 45 min du camping, est une sortie idéale pour associer gastronomie, farniente et culture.

Depuis ses débuts, la FILPAC soutient l'action de l'ACAS et suit attentivement la gestion du camping (cinq salariés en CDI dont quatre à temps plein, plus des saisonniers en haute saison).

Le conseil d'administration composé de 15 membres est piloté par des syndicalistes issus de la Fédération.

Quel est l'intérêt pour un CE de souscrire pour un linéaire mobile home au Navarre ?

C'est la garantie que les salariés seront accueillis dans des équipements modernes : mobile home 3 chambres récents (les mobile homes neufs sont

affectés en priorité aux CE) et spacieux (chaque mobile home est doté d'une terrasse couverte de 10 m²). Ils sont équipés, de plus, d'une télévision, d'un micro-ondes et de tout le matériel de cuisine. C'est la garantie que les vacanciers ne sont pas considérés comme des tiroirs-caisses car, comme à la CGT, l'humain est au cœur des préoccupations de l'ACAS. C'est un apport de trésorerie important pour la structure ; il nous permet en début d'année de prévoir et de soutenir les investissements prévus. C'est participer à une œuvre de la CGT et faire de l'action sociale afin de permettre que la Méditerranée soit accessible à tous.

Je compte sur vous, cher lecteur, chère lectrice de notre journal fédéral, pour ne pas laisser aux seuls secteurs marchands l'organisation des congés des salariés de nos entreprises.

Telle est notre action et notre philosophie à l'ACAS. Il n'est pas plus compliqué de signer un contrat linéaire avec nous que de subventionner des départs avec le Club Méd ou Look Voyages et consorts... ●

* Association pour la coordination des activités sociales et culturelles des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication.



Le peuple empoisonné

 JACQUES DIMET

Au gré de mes lectures je suis tombé sur ce texte, surtitré *Notes d'un médecin*, et titré *Comment le Peuple est nourri*.
En voici les deux premiers paragraphes :
« J'ai souvent été frappé du grand nombre d'ouvriers qui, jeunes encore, souffrent de troubles digestifs. Il n'y a à invoquer dans leur cas ni alcoolisme, ni excès de table, ni écart de régime. Alors ? Les travailleurs sont tout simplement victimes de la cuisine dont ils doivent se contenter, des denrées qu'on leur vend comme bons produits, des bouillabaisse, des ratatouilles, des ragougnasses appétissantes mais chroniquement empoisonnées qu'on leur prépare dans les pensions alimentaires.

« Rien n'est plus difficile pour un salarié que de se procurer à l'heure qu'il est, même contre bon argent, une nourriture convenable. Tout conspire contre lui. Et à la longue, toute la série des mets frelatés, édulcorés, sophistiqués, adultérés qu'il a absorbés finissent par l'intoxiquer, et le détraquer, et le tuer très certainement. Les médecins trouvent cent raisons pour attribuer l'échec de leur traitement à la constitution même du malade. On parle alors de dyspepsie, de neurasthénie gastrique, de gastralgie, de colite, d'entérite mucomembraneuse, d'auto-intoxication, de tuberculose, etc., et personne ne songe à rechercher la vraie cause qui n'est que la falsification des aliments. »

Cet article est paru dans *la Vie ouvrière* n° 11 du 5 mars 1910. Il est dû à la plume de Jean Winstsch, médecin, anarchiste suisse.

Les remarques de Winstsch, qui, ensuite, détaille comment on en vient à falsifier le pain pour le plus grands profit des minotiers, à tromper sur les qualités de la viande ou du poisson en ajoutant des produits chimiques qui, certes, peuvent donner à la chair de belles couleurs, mais qui envoient *ad patres* les consommateurs, sont toujours d'une cruelle actualité, comme on a pu le voir encore récemment avec les scandales alimentaires en série.

Le capital, c'est-à-dire la recherche effrénée du profit, fait passer les gains avant la santé et le bien-être. La mal-bouffe a, bien sûr, des conséquences sociales, car la mauvaise santé des salariés plombe les comptes de la Sécu (pour reprendre les arguments même de ceux qui appellent à casser cet outil qui a fait progresser la civilisation). Et la santé, comme se tuent à le dire les syndicalistes et les défenseurs de la Sécurité sociale, ce n'est pas que de la « réparation » (quand c'est encore possible), c'est d'abord de la prévention.

Cela ne concerne pas que l'alimentation mais aussi toutes les phases de la vie des salarié(e)s depuis les conditions de travail, jusqu'à la qualité du logement, de l'air et de l'eau. Tout se tient, mon bon monsieur. La casse du rail au profit de la route. Les réductions d'effectifs dans les services



“ **« Rien n'est plus difficile pour un salarié que de se procurer à l'heure qu'il est, même contre bon argent, une nourriture convenable. »** ”

**Jean Winstsch in
*Comment le Peuple
est nourri*, 1910**

publics. Quant à elle, la suppression des CHSCT est bien une des mesures phares des ordonnances Macron. Elle fragilise le rôle des élus et rend plus difficile les contrôles. Du constat du docteur Winstsch jusqu'à aujourd'hui, c'est le même fil rouge : l'exploitation capitaliste passe aussi par les conditions de vie de tous et de toutes. ●

Jean Winstsch, de l'anarchisme à l'Union sacrée



Jean Winstsch est né à Odessa (empire russe, dans l'Ukraine d'aujourd'hui) en 1880 et est mort à Lausanne en 1943. Il a été aussi le fondateur du groupe néomalthusien de Lausanne qui prône un contrôle des naissances, notamment par des méthodes contraceptives. En 1914, il fait partie d'un groupe de syndicalistes qui prennent partie dans la guerre qui débute pour les Alliés contre l'Allemagne, au contraire du noyau dirigeant de *la Vie ouvrière* qui combat résolument la guerre impérialiste. En 1936, il soutient les combats des républicains espagnols.

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Presse

Certains regardent
le monde tel qu'il
est et se disent
pourquoi?
Moi, je le regarde tel
qu'il devrait être et je
me dis pourquoi pas?

You see things; and you
say 'Why?' But I dream
things that never were;
and I say 'Why not?'

Georges-Bernard Shaw

201

Tous les syndicats
de la FILPAC CGT
vous souhaitent
une bonne année
solidaire, innovante,
déterminée et
combative...

Le Livre,
le Papier
et la Communication

Fédération des travailleurs des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

263, rue de Paris - case 426 - 93514 Montreuil cedex /
Téléphone 01 55 82 85 74 / Fax 01 55 82 85 67
filpac@filpac-cgt.fr

filpac